



Séance ordinaire du 9 octobre 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix située au 4, place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM. Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Mme Noëlle-Ange Harvey, conseillère	L'Isle-aux-Coudres

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 septembre 2019
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 septembre 2019
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
5. Suivi préséance: rencontre avec M. Sylvain Desmeules, éditeur, Le Charlevoisien

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

6. Fonds Parc industriel de Saint-Urbain : octroi d'une aide financière à un promoteur
7. Fonds Projets spéciaux : octroi d'une aide financière (projet Hiver)
8. DSI Charlevoix : octroi d'un contrat pour la production d'une capsule vidéo

Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement

9. Octroi d'un contrat relatif au déneigement du centre de transfert (2019-2021)

TNO Lac-Pikauba

10. Adoption du plan de sécurité civile du TNO Lac-Pikauba

Divers

11. Fonds éolien de soutien au développement local et régional (2019) : municipalité de Saint-Urbain
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. MAMH : dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de projets visant la coopération intermunicipale
 - 13.2. Demande de commandite : Opération Nez rouge Charlevoix-Ouest
 - 13.3. Demande de commandite : Association des personnes handicapées de Charlevoix
 - 13.4. Demande de commandite : Chœur polyphonique de Charlevoix
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée



164-10-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

165-10-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 soit adopté.

166-10-19 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 septembre 2019 soit adopté.

167-10-19 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34387 à 34465	255 128,72
Paiements par dépôts directs - chèques # 157 à 194	362 557,81
Paiements Accès D - chèques # 800 à 809	36 774,30
Salaires nets versés - rapport # 977 à 980	87 547,17
Paiements préautorisés JG-1373-1374-1375-1376-1377-1379-1384-1387-1390-1391-1399	86 441,69
Total	828 449,69

Rendez-vous GRH de Charlevoix 4 139,10
Chèque # 380

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants) 6 388,98
Chèques # 11397 à 11400

MRC, Rendez-vous GRH, Avenir d'enfants **Total** 838 977,77

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur	# Facture	Montant
MRC de Charlevoix-Est	CRF1902877	15 660,35 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 12 septembre au 9 octobre 2019 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)	69 120,32
Chèques # 738 à 746	
Baux	37 085,93
Chèques # 128 à 129	
TOTAL	106 206,25

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

5- SUIVI PRÉSEANCE : RENCONTRE AVEC M. SYLVAIN DESMEULES, ÉDITEUR, LE CHARLEVOISIEN

Lors de la préséance, les membres du conseil ont rencontré monsieur Sylvain Desmeules, éditeur pour le journal Le Charlevoisien, et madame Josey Picard, adjointe à la direction du Charlevoisien. Monsieur Desmeules souhaitait rencontrer les élus afin d'exposer un résumé des défis que rencontrent les médias écrits québécois. Il a présenté les enjeux auxquels font face les médias écrits dans Charlevoix et au Québec en général. Il a expliqué les motifs qui expliquent en partie cette crise et le principal objectif qui est de conserver une capacité journalistique afin de traiter l'information et de présenter une variété d'opinions.



Afin de traverser cette crise, Le Charlevoisien a mis en place certaines stratégies et actions qui font en sorte d'assurer la viabilité du journal à court terme, dont le déploiement d'un programme de transition numérique. Mais à moyen et long terme, il est essentiel d'appuyer toute initiative des gouvernements qui verront à offrir aux médias écrits régionaux toute la capacité d'action dont ils ont besoin. En ce sens, l'aide gouvernementale annoncée la semaine dernière par le gouvernement provincial est un pas dans la bonne direction.

Finalement, le préfet, madame Claudette Simard, rappelle qu'il faut demeurer vigilant, solidaire de nos médias écrits et encourager les différents paliers de gouvernements à investir et acheter des espaces publicitaires dans les médias régionaux, qu'ils soient écrits, télévisuels ou radiophoniques. En ce sens, les membres du Conseil de la MRC de Charlevoix appuient la position du Charlevoisien présentée dans un mémoire déposé à la Commission de la culture et des communications par les Éditions nordiques.

**168-10-19 6- FONDS PARC INDUSTRIEL DE SAINT-URBAIN :
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir financièrement des entreprises qui s'établissent dans le parc industriel de Saint-Urbain (selon des modalités d'admissibilité établies);

ATTENDU QUE ce fonds a été créé à partir d'une affectation du surplus accumulé du CLD de la MRC de Charlevoix, dont les activités ont été regroupées à celles de la MRC;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse qui a étudié le projet présenté par Ébénisterie Adélarde Tremblay;

<i>Entreprise</i>	<i>Projet</i>	<i>Contribution offerte</i>
Ébénisterie Adélarde Tremblay	Construction d'une nouvelle usine de production située dans le parc industriel de Saint-Urbain	10 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le comité d'analyse coordonné par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à l'entreprise Ébénisterie Adélarde Tremblay, une somme imputée au Fonds Parc industriel de Saint-Urbain du budget du Service de développement local et entrepreneurial de la MRC de Charlevoix (affectation du surplus accumulé).

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



169-10-19 7- FONDS PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE (PROJET HIVER)

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder la somme de 1 000 \$ provenant du FDT pour l'année 2019;

<i>Organisme</i>	<i>Projet</i>	<i>Contribution offerte</i>
SADC Charlevoix, Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans	Projet Hiver Coordination d'ateliers de formation portant sur divers aspects de la viabilité hivernale, incluant un accès à une application Web.	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par les employés du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du Fonds Projets spéciaux du FDT 2019-2020.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

170-10-19 8- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA PRODUCTION D'UNE CAPSULE VIDÉO

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le mandataire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, « Développement social intégré (DSI) de Charlevoix »;

ATTENDU QUE le plan d'action du projet DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement, dont un chantier qui porte sur les communications;

ATTENDU la proposition transmise par l'entreprise Visages régionaux Inc. aux membres du comité conseil en date du 30 septembre 2019 qui précise les services offerts pour le projet DSI Charlevoix (Vidéo 3 – Chantier jeunesse);

ATTENDU QUE le comité conseil recommande l'octroi d'un contrat relatif aux communications du projet DSI Charlevoix (vidéo 3 – Chantier jeunesse) à l'entreprise Visages régionaux Inc. au montant de 9 000 \$ (avant taxes);



ATTENDU QUE la Table-Famille (Avenir d'enfants) a accepté de contribuer financièrement au projet et qu'elle prévoit transmettre sa contribution, équivalente à 50 % du coût de la facture (soit 4 500 \$), à la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de mandataire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie un contrat relatif aux communications du projet DSI Charlevoix (vidéo 3 – Chantier jeunesse) à l'entreprise Visages régionaux Inc. au montant de 9 000 \$ (avant taxes), une somme imputée au budget « Santé et bien-être ».

171-10-19 9- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DU CENTRE DE TRANSFERT (2019-2021)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le déneigement du centre de transfert des déchets, situé dans le secteur Saint-Placide à Baie-Saint-Paul, pour une période de deux (2) ans (2019-2020 et 2020-2021);

ATTENDU QU'une proposition a été reçue de la part de l'entreprise Pascal Côté au montant forfaitaire de 14 910,26 \$ (avant les taxes applicables, s'il y a lieu) pour 2019-2020 et de 15 665,77 \$ (avant les taxes applicables, s'il y a lieu) pour 2020-2021;

ATTENDU QUE le coût unitaire pour un déneigement sur demande en dehors de la période visée par le contrat (novembre et avril) est de 360 \$ (avant les taxes applicables, s'il y a lieu);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au déneigement du centre de transfert des déchets, situé dans le secteur Saint-Placide à Baie-Saint-Paul, pour une période de deux (2) ans (2019-2020 et 2020-2021) à Pascal Côté au prix global de 14 910,26 \$ pour 2019-2020 et de 15 655,77 \$ pour 2020-2021 et de 360 \$ (montant forfaitaire pour les mois de novembre et avril), le tout étant les prix établis avant les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE la MRC autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document, contrat ou protocole d'entente relatif à la présente résolution.

172-10-19 10- ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DU TNO LAC-PIKAUBA

ATTENDU le règlement provincial sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 9 novembre 2019 un Plan municipal de sécurité civile (PMSC);



ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales doivent établir un PMSC et le maintenir fonctionnel;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit comme une municipalité locale à l'égard du TNO Lac-Pikauba;

ATTENDU le projet de Plan municipal de sécurité civile (PMSC) préparé et soumis aux membres du Conseil de la MRC pour adoption;

ATTENDU QUE ce PMSC préparé pour le TNO Lac-Pikauba comprend les mesures prioritaires prévues au Règlement : précision des moyens minimaux dont le TNO doit disposer, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le Plan municipal de sécurité civile (PMSC) du TNO Lac-Pikauba et que les actions requises pour en assurer le maintien fonctionnel soient mises en place.

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix la « Lettre d'entente en cas de mesures d'urgence » intervenant avec la municipalité de Saint-Urbain.

173-10-19 11- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL (2019) : MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a présenté un projet à caractère éducatif, social, économique et culturel à la MRC de Charlevoix en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le projet est évalué à 36 250 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la municipalité de Saint-Urbain en 2019 est fixée à 21 196 \$;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Urbain concerne l'installation de la fibre optique dans le parc industriel et la prise en charge du camp de jour par le Camp Le Manoir des Éboulements à l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 21 196 \$ pour l'année 2019 à la municipalité de Saint-Urbain.



QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Urbain.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

COMITÉ DE GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES: messieurs Patrick Lavoie et Jean Fortin ont assisté à la réunion du comité de gestion la semaine dernière. Il a été question du dépôt et de la présentation de deux programmes prévus au schéma révisé concernant l'inspection des risques faibles et l'inspection des risques plus élevés.

SPCA DE CHARLEVOIX : monsieur Patrick Lavoie a représenté la MRC lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'organisme. Une campagne de levée de fonds est en cours.

FQM (GESTION DES ACTIFS) : messieurs Patrick Lavoie et Patrice Desgagnés ont assisté à la formation offerte par la FQM concernant la gestion des actifs municipaux.

FQM (CONGRÈS ANNUEL 2019) : monsieur Pierre Tremblay a assisté au dernier congrès annuel de la FQM.

COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE : monsieur Pierre Tremblay a également participé au colloque de la sécurité civile. Il a d'ailleurs fait partie du jury de sélection concernant des mérites remis aux municipalités.

RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET :

Madame Claudette Simard a représenté la MRC lors des activités et réunions suivantes :

- Rassemblement des clubs optimistes de l'est du Québec tenu à L'Isle-aux-Coudres la semaine dernière;
- Rencontre de discussions sur les préoccupations et enjeux de la MRC avec la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, madame Émilie Foster, et son équipe de conseillers;
- Présentation du député Gilles Bélanger concernant les programmes en développement au ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le déploiement de l'internet haute vitesse au Québec;
- Forum des élus de la Capitale-Nationale tenu à Québec le 4 octobre dernier.

13- AFFAIRES NOUVELLES

174-10-19 13.1- MAMH : DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS VISANT LE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU le projet présenté par la MRC de Charlevoix dans le cadre de l'appel de projets du MAMH pour le soutien à la coopération intermunicipale en matière de gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements et Petite-Rivière-Saint-François, a élaboré un projet de coopération visant à élaborer et mettre en place des outils et des politiques de saine gestion documentaire et à harmoniser les pratiques archivistiques;

ATTENDU QUE le projet consiste à engager une personne ressource en archivistique au sein de la MRC de Charlevoix et à partager les services professionnels offerts entre les municipalités partenaires;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est favorable à la mise en commun de services et d'activités en milieu municipal qui permet d'améliorer la collaboration intermunicipale, de réduire les dépenses et de faire des gains d'efficacité et d'efficience liés à l'expertise et l'optimisation de ressources professionnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix agisse comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet d'harmonisation des pratiques archivistiques municipales et que la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à déposer le projet dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale du MAMH.

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document intervenant avec, soit le MAMH ou les municipalités partenaires, concernant les modalités de fonctionnement et de financement du présent projet.

175-10-19 13.2- DEMANDE DE COMMANDITE : OPÉRATION NEZ ROUGE CHARLEVOIX-OUEST

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 120 \$ à Opération Nez rouge Charlevoix-Ouest pour l'édition 2019, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

176-10-19 13.3- DEMANDE DE COMMANDITE : ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX (FÊTE DE NOËL)

Il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie un don de 100 \$ à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix pour l'organisation de la Fête de Noël qui se tient le 8 décembre prochain, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.



**177-10-19 13.4- DEMANDE DE COMMANDITE : CHŒUR
POLYPHONIQUE DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 250 \$ à l'organisme Le Chœur polyphonique de Charlevoix pour l'organisation du concert prévu le 9 novembre 2019 en l'église des Éboulements, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

14- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'il a délivré une autorisation pour le projet « *Dragage des aires d'accostage aux quais de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive à l'automne 2019* ».

Le TAQ nous transmet :

- Un avis de convocation à l'audience d'une requête incidente dans le dossier TAQ : SAI-Q-237561-1811, Baie-Saint-Paul;
- Un avis de convocation à l'audience dans le dossier TAQ : SAI-Q-238697-1901, Les Éboulements;
- Une décision dans le dossier TAQ : SAI-Q-240915-1905, Baie-Saint-Paul.

La CPTAQ nous transmet :

- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 423941, Isle-aux-Coudres.
- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 422618, Isle-aux-Coudres.

RECYC-QUÉBEC nous informe que notre candidature a été acceptée au niveau « *Élite* » du programme ICI on recycle +.

Le Bureau de la concurrence Canada accuse réception de notre lettre du 18 septembre dernier, concernant le prix de l'essence dans la région de Charlevoix.

DIVERS

Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul nous remercie de notre soutien lors de la 37^e édition du Symposium international d'art contemporain de Baie-Saint-Paul.

La Fondation Lucie et André Chagnon nous transmet un chèque au montant de 75 000 \$ qui correspond à l'entente entre la Fondation et la MRC de Charlevoix.



Le Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale sollicite notre appui en devenant membre corporatif de leur organisation pour l'année 2019-2020.

Informations transmises, concernant la tenue du prochain Colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec en 2020 aux Iles-de-la-Madeleine.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

178-10-19 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 40.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet